



No de résolution  
ou annotation



VILLE DE  
Sainte-Catherine

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Sainte-Catherine, tenue le 28 novembre 2023 à 18 h, à l'hôtel de ville, sis au 5465, boulevard Marie-Victorin, Ville de Sainte-Catherine, sous la présidence de M<sup>me</sup> Jocelyne Bates mairesse.

#### SONT PRÉSENTS

M<sup>me</sup> Jocelyne Bates, mairesse  
M<sup>me</sup> Isabelle Morin, conseillère  
M. Martin Gélinas, conseiller  
M. Sylvain Bouchard, conseiller  
M. Michel Leblanc, conseiller

#### SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M<sup>me</sup> Marie-Josée Halpin, directrice générale  
M<sup>me</sup> Laurence-Thalie Oberson, directrice générale adjointe  
M<sup>me</sup> Anne-Sophie Primeau, trésorière  
M<sup>e</sup> Jonathan Lalande Bernatchez, greffier adjoint

#### SONT ABSENTES

M<sup>me</sup> Annick Latour, conseillère  
M<sup>me</sup> Marie Levert, conseillère

#### 362-11-23 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par: M. le conseiller Michel LeBlanc  
Appuyé par: M. le conseiller Martin Gélinas  
Et résolu à l'unanimité:

D'ADOPTER l'ordre du jour, tel que soumis.

#### 1RE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

La première période de questions a alors lieu.

Aucun citoyen ne demande d'être entendu.

#### AVIS DE MOTION ET DÉPÔT ET/OU ADOPTION DE PROJET(S) DE RÈGLEMENT

#### 363-11-23 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 909-23 CONSTITUANT UNE RÉSERVE FINANCIÈRE DÉDIÉE AU FINANCEMENT DES DÉPENSES LIÉES AUX SERVICES DE POLICE ET DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT l'article 569.1 de la *Loi sur les cités et villes* permettant à la Ville de Sainte-Catherine de créer, par règlement, au profit de l'ensemble du territoire ou un secteur déterminé, une réserve financière à une fin déterminée pour le financement de dépenses;

CONSIDÉRANT QU'il est de l'intention de la Ville de créer une réserve financière dédiée au financement des dépenses liées aux services de police et de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE ces dépenses représentent une somme annuelle importante au budget de la Ville.

#### Avis de motion

M. le conseiller Martin Gélinas donne avis de motion à l'effet que le règlement numéro 909-23 constituant une réserve financière dédiée au financement des dépenses liées aux



No de résolution  
ou annotation

----

364-11-23

services de police et de sécurité incendie sera soumis pour adoption à la prochaine séance ou à une séance subséquente.

QUE le projet de règlement est déposé conformément aux dispositions de la loi.

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

## 2E PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

La deuxième période de questions du public a alors lieu.

Les citoyens suivants demandent d'être entendus :

- M<sup>me</sup> Anne Gadoury;
- M. Rock Caron.

## LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Gélinas  
Appuyé par : M. le conseiller Sylvain Bouchard  
Et résolu à l'unanimité:

QUE la séance soit levée. Il est 18 h 10.

\_\_\_\_\_  
M<sup>me</sup> Jocelyne Bates  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
M<sup>e</sup> Jonathan Lalande Bernatchez, notaire  
Greffier adjoint

*Je soussignée, certifie par la présente, que la Ville de Sainte-Catherine dispose des crédits suffisants, lorsque requis, pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions adoptées à la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 28 novembre 2023.*

*Ce certificat est émis conformément aux dispositions de l'article 477.1 de la Loi sur les cités et villes.*

\_\_\_\_\_  
*Anne-Sophie Primeau, directrice des Services administratifs et trésorière*